

PLAN LOCAL D'URBANISME
D'AUMENANCOURT
REVISION ALLEE N°1
PLAN DE ZONAGE
Echelle : 1 / 3000

DOCUMENT DE TRAVAIL
Dossier après révision allégée

Projet arrêté le XX/XX/XXXX
Approuvé le : XX/XX/XXXX

Pour le Président,
La Vice-Présidente,

Nathalie Miravete

ZONAGE

- UD : Zone urbanisée à vocation habitat
- UC : Zone urbanisée à vocation mixte
- UE : Zone urbanisée à vocation d'équipements
- AU : Zone à urbaniser à vocation habitat
- Aa : Zone agricole constructible pour les exploitations
- Ab : Zone agricole non constructible aux abords des secteurs préférentiels de développement urbain
- N : Zone naturelle
- Ne : Secteur de la zone naturelle correspondant aux espaces naturels et forestiers protégés pour des motifs écologiques (ZNIEFF, ZH...)
- Np : Secteur de la zone naturelle correspondant aux équipements sportifs et de loisirs

PRESCRIPTIONS GRAPHIQUES

- Périmètre impacté par des prescriptions acoustiques à appliquer
- Espace boisé classé
- Espace vert de loisirs
- Boisements à préserver
- Orientations d'Aménagement et de Programmation sectorielles
- Espace à maintenir ouvert
- Zone d'implantation des extensions ou annexes
- Alignements d'arbres et haies à protéger
- Bâti remarquable à protéger
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N

